

LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE

(Grade de reclassement des RP, TP et TP1 du Trésor et des IDEP de 3^{ème}, 2^{ème} et 1^{ère} classe des Impôts)

La création du grade d'inspecteur divisionnaire, décliné en deux classes (Classe normale et Hors classe) est envisagée par l'article 2 (3^o) du projet de décret relatif au statut particulier des personnels de la catégorie A de la DGFIP.

Ce nouveau grade **semble** devoir remplacer les grades de RP, TP, TP1 de la filière « Gestion publique » et les grades d'IDEP de 3^{ème}, 2^{ème} et 1^{ère} classe de la filière « Fiscale ».

La « Hors classe » semble **théoriquement** devoir être exclusivement réservée au reclassement des TP1 du Trésor et des IDEP de 1^{ère} classe des Impôts.

Il ne procède pas néanmoins de la fusion des grades précités pour lesquels on pouvait cependant établir une correspondance entre les deux filières.

En effet, les grades de RP, TP, TP1 de la filière « Gestion publique » correspondent respectivement aux grades d'IDEP de 3^{ème} classe, d'IDEP de 2^{ème} classe, et d'IDEP de 1^{ère} classe de la filière « Fiscale ».

Ces 3 grades pouvaient donc être fusionnés avec les grades correspondants.

Cette architecture n'a pas été respectée dans le projet de décret relatif au nouveau statut de la catégorie A.

On ne retrouve, en effet, non plus trois grades mais un seul grade, dénommé « inspecteur divisionnaire », lequel comprend deux classes : « la Classe normale » et la « Hors classe ».

De ce fait, nous ne disposons plus des critères requis, des référents nécessaires pour pouvoir analyser de façon objective, les situations indiciaire et statutaire proposées.

Pour ce faire, il conviendra d'attendre que nous soient fournis des éléments complémentaires (conditions exactes de reclassement des RP, TP, TP1 et des IDEP des 3 classes dans chacune des classes et échelons prévus par le futur grade, ratios promus/promouvables de passage d'inspecteur à inspecteur divisionnaire de Classe normale, ratios retenus pour une promotion de la Classe normale à la Hors classe (A titre d'exemple actuellement les ratios affichés au sein des deux filières sont respectivement de 62% pour le passage de TP (INM 734) à TP1 (INM 798) et de 10% pour le passage d'IDEP 2 [échelon terminal (INM 734)] à IDEP 1 [échelon terminal (INM 783)]).

Tous ces éléments nous font actuellement défaut.

En tout état de cause, nous pouvons d'ores et déjà constater que la grille indiciaire du grade d'inspecteur divisionnaire débute à un indice bien inférieur (INM 551) à celui prévu pour le grade de RP (INM 642).

Nous pouvons cependant observer la suppression du tableau d'avancement existant dans les deux ex-Directions, lequel permettait d'accéder, pour la voie dite « longue » à l'indice 734 (INM).

Comment apprécier réellement cette disposition ?

Elle semble a priori avantageuse. Cependant, le dispositif statutaire envisagé requiert, pour atteindre l'INM 734, une durée moyenne de 26 ans et 6 mois alors que 23 ans et 9 mois sont actuellement nécessaires pour parvenir à ce même indice au sein de la filière « Gestion publique » (**soit + 2 ans et 9 mois**).

De même, il faudra compter une durée de 29 ans et 6 mois pour accéder à l'INM 798 alors qu'un inspecteur du Trésor peut actuellement prétendre à cet indice sur une durée moyenne de 26 ans et 3 mois (**soit + 3 ans et 3 mois**).

D'autre part, la promotion permettant d'accéder à la Hors classe semble moins attractive et génèrera dans la situation la plus favorable, un gain indiciaire de 40 points alors que 64 points d'indice étaient immédiatement octroyés lors du passage de TP à TP1 (INM 734 à INM 798).

La sélectivité à ce niveau risquerait également d'être plus drastique, notamment si elle devait être calquée sur celle existant dans la filière « Fiscale » et qui affiche actuellement un ratio promu/promouvable de l'ordre de 10%.

Tous ces aspects, auxquels s'ajoute la probabilité d'une limitation de la mobilité et en conséquence une insatisfaction des demandes de mutation, nous obligent à nous questionner sur les avantages mais aussi sur les contreparties sous-jacentes de la suppression d'un tableau d'avancement...

Par ailleurs, la possibilité de passage qui existe, 6 mois avant le départ à la retraite, dans la filière « Gestion publique » de l'INM 673 à 734 (RP à TP) devient caduque dans le projet de grille indiciaire. Dans les mêmes conditions, le passage de l'INM 734 à 798 (TP à TP de 1^{ère} catégorie), serait à l'avenir soumis à une ancienneté acquise de 4 ans à l'indice 734 .

La promotion au grade d'IP par **Tableau d'Avancement (TA)** est prévue dans le projet de statut à partir du grade d'inspecteur divisionnaire.

Il est à souligner que cette promotion, est statutairement offerte dans la filière fiscale, à compter du 11^{ème} échelon d'inspecteur (INM 626).

La promotion par TA, au grade d'IP, est donc reconduite mais désormais envisagée au 3^{ème} échelon du grade d'inspecteur divisionnaire qui se situe également à l'INM 626.

Cependant, dans le projet DGFIP, le reclassement au grade d'IP, s'effectuerait à l'INM 626 au lieu de l'INM 673 prévu par les statuts de l'ex-DGI .

En conséquence, la promotion s'avère moins intéressante.

Nous pouvons également nous interroger sur le déphasage que l'on peut observer entre la première étape d'harmonisation opérée qui a conduit à un alignement indemnitaire des RP, TP, TP1 sur les IDEP des 3 classes selon le principe d'équivalence des grades et l'abandon de ce même principe lors de l'harmonisation statutaire.

Comment cette harmonisation va t- elle trouver sa justification dans la création d'un grade (en l'occurrence Inspecteur divisionnaire) qui ne procède pas de l'harmonisation indiciaire et statutaire de grades existants entre les deux filières, pour lesquels on pouvait cependant établir une correspondance ?